



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2016**

**Date de la convocation : 04 octobre 2016**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Xavier PARIS (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur François DAURAT (Titulaire), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Jean François BORDELAIS (Suppléant), Monsieur Christophe BOUILHAC (Suppléant), Monsieur Daniel DUBOURG (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Frédéric BROUARD (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Jean Jacques EROLES (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°161020\_001  
PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE GIRONDE HAUT DÉBIT**

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

## DÉLIBÉRATION N°161020\_001 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE GIRONDE HAUT DÉBIT

**Vu** le Contrat de Partenariat Public Privé,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L1414-14,

**Vu** le rapport d'activité 2015 établi par la société Gironde Haut Débit titulaire du contrat de partenariat,

Aux termes de l'article L.1414-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, «un rapport annuel établi par le co-contractant, est présenté par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, avec ses observations éventuelles, à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'organe délibérant de l'établissement, afin de permettre le suivi de l'exécution du contrat. A l'occasion de la présentation du rapport, un débat est organisé sur l'exécution du contrat de partenariat»,

Le décret 2009-242 du 2 mars 2009 codifié à l'article D.1414-8 du CGCT décrit le contenu du rapport annuel. Il est établi de manière à permettre la comparaison entre les années d'exécution du contrat. Il comprend donc des données économiques et comptables telles que le compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération du contrat, ainsi que des indicateurs de performances et des recettes de valorisation.

L'article L.1413-1 du CGCT précise que ledit rapport annuel doit faire l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Aussi, conformément à l'article précité, le Président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

**Considérant** que la CCSPL a fait l'objet d'une élection par le Comité Syndical par délibération en date du 20 mai 2015,

**Considérant** que la CCSPL s'est réunie en séance plénière en date du 04 octobre 2016 afin d'examiner le rapport annuel 2015 du partenaire privé Gironde Haut Débit,

**Considérant** que la CCSPL s'est prononcée favorablement sur l'examen dudit rapport,

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2015 établi par le partenaire privé Gironde Haut Débit.

**DÉLIBÉRATION N°161020\_001**  
**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE GIRONDE HAUT DÉBIT**

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 octobre 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT